



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 04 AOUT 2026
PROCÈS-VERBAL

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le 04 du mois d’AOUT, le Conseil Municipal du MONT-DORE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pascal MICHAUD, Maire, en session ordinaire, suivant convocation faite le 29 juillet 2026.

Nombre de conseillers :

- En exercice : **15**
- Présents : **11**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Pascal MICHAUD, Maire – Mme Séverine MONESTIER, 1^{ère} adjointe – M. Loïc ARNAUD, Mme Irène SANCHEZ, M. Frédéric AMEILHAUD, Adjoints – M. Christophe TOURNADRE, Mme Alexandra ONDET, Mme Marie TRIBON, M. Sébastien RAMADE, Mme Michelle MABRU, M. Patrick BRIET, conseillers municipaux.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme Emilie ROCHE – Mme Béatrice GERNEZ (pouvoir donné à Mme Marie TRIBON) – M. Sébastien MOULY — M. Sébastien DUBOURG (pouvoir donné à Mme Michelle MABRU), conseillers municipaux.

PARTICIPAIT À LA RÉUNION : M. PAIR Damien, DGS

ORDRE DU JOUR

Institutions et vie politique

1. Approbation du PV de séance du 07 juillet 2026

Finances

2. Demande de subvention Peloton de Gendarmerie de Haute-Montagne
3. Tarifs du Cinéma

Urbanisme

4. Contrôle des raccordements privés au réseau d’assainissement en cas de vente immobilière

Décision

2026 – 09 – Droit d’herbe GAEC du Haut-Plateau

Informations

Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance, salue les membres de l’assemblée et propose d’entamer ce Conseil Municipal. Il fait ensuite état des pouvoirs dont il dispose, M. Sébastien DUBOURG donne pouvoir à Mme Michelle MABRU, et Mme Béatrice GERNEZ donne pouvoir à Mme Marie TRIBON.

Le quorum étant atteint, la réunion du conseil municipal peut commencer.

M. le Maire fait circuler la feuille de présence à régulariser par les membres du conseil présents.

M. Frédéric AMEILHAUD accepte la fonction de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d’aborder le premier point à l’ordre du jour.

04082026/1	Approbation du procès-verbal de la séance du 07 juillet 2026. <i>Domaine : 5.2. Fonctionnement des assemblées.</i>
------------	--

VU le procès-verbal de la séance du 07 juillet 2026.

Monsieur le Maire demande aux élus présents de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal.

Madame MABRU souhaite quelques précisions concernant les tarifs des campings Esquiladou et Crouzets établis lors du dernier conseil.

Elle explique que n’étant pas là à ce dernier, elle a besoin de comprendre un peu mieux le fonctionnement de l’épicerie et de la reprise des produits alimentaires non vendus.

Monsieur le Maire explique qu’il s’agit de produits non périssables, qui viennent de la société SPAR/VIVAL.

Monsieur PAIR ajoute que, concernant les viennoiseries et le pain, cela se fait uniquement sur commande.

Madame MABRU souligne ensuite que le procès-verbal indique que l’ensemble des élus approuvent ces tarifs mais précise que les tarifs ne sont pas affichés ni mentionnés dans celui-ci.

Madame MONESTIER dit que les tarifs sont mentionnés sur la délibération.

Madame MABRU conclut en disant qu’il serait bien de les ajouter au procès-verbal.

Monsieur le Maire demande s’il y a d’autres questions et propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et avec une abstention de la part de Madame MABRU décide d’approuver le PV de séance du 07 juillet 2026.

04082026/2	Rénovation du PGHM – Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhone-Alpes <i>Domaine : 7.5. Subvention.</i>
------------	---

Monsieur le Maire explique avoir eu une réunion avec le président de la Région Auvergne-Rhone-Alpes, Monsieur PANNEKOUCKE, le 24 juillet dernier afin de faire l’état de différents sujets, dont la rénovation du Peloton de Gendarmerie de Haute-Montagne.

À la suite de cette réunion il a été demandé à Monsieur le Maire de remonter un nouveau dossier concernant la demande de subvention.

Il ajoute qu’une délibération avec un plan de financement prévisionnel est nécessaire afin de compléter la demande. C’est donc pour cela qu’il a décidé de faire un Conseil Municipal rapidement, alors que cela n’était pas prévu.

Monsieur le Maire explique ensuite que le plan de financement a été modifié en prenant en compte le futur projet de réseau de chaleur sur la commune du Mont-Dore auquel le PGHM souhaiterait peut-être se raccorder.

À la suite d’une étude menée dans ce sens, le surcoût de raccordement au réseau de chaleur et des logements serait estimé à 100 000€.

Le plan prévisionnel de financement s'élève à 1 101 240€ HT, la Région Auvergne-Rhône-Alpes est sollicitée à hauteur de 500 000€, laissant un reste à charge de 601 240€ à la commune.

Monsieur le Maire ajoute qu'une demande de subvention sera également faite auprès du Fonds Vert d'ici le mois de septembre ainsi qu'auprès de la Communauté de Communes du Massif du Sancy.

Monsieur BRIET dit avoir travaillé auparavant sur ce dossier, et informe que le plafond concernant la demande de subvention auprès de la Région était de 300 000€.

Monsieur le Maire explique que Monsieur PANNEKOUCKE lui a dit de faire la demande de ce dont la commune avait besoin, sans préciser le plafond maximum de l'aide.

Monsieur BRIET informe qu'une demande de 400 000€ avait été faite le 11 mars 2026, en sachant que le plafond était de 300 000€. Il pense que cela est peut-être trop osé ou prétentieux de demander une telle somme mais espère tout de même que cela puisse être accordé.

Monsieur le Maire dit avoir expliqué le dossier du PGHM en parlant du potentiel raccordement au réseau de chaleur à Monsieur le Président de la Région, et que vu son intérêt pour cette demande, ce dernier l'a invité à remonter un plan de financement et une demande de subvention.

Madame MABRU demande si Fonds Vert a des pourcentages concernant le réseau de chaleur, ou s'il y a des tarifs de financement les concernant.

Monsieur PAIR explique que pour le moment, l'aide Fond Verts est fermée, et que les seules idées de montants disponibles sont ceux qui avaient été donnés avant la fermeture de l'aide.

Monsieur BRIET dit que le Fond Verts demandait l'installation de panneaux photovoltaïques mais que si cela est remplacé par le réseau de chaleur cela peut, peut-être, tout de même fonctionner.

Monsieur PAIR explique qu'il faut en effet attendre la réouverture des aides, en septembre, pour affiner tout cela. Il indique également que la Communauté de Communes du Massif du Sancy (CCMS) va proposer de nouveaux financements en septembre.

Il rappelle ensuite que les aides ne peuvent dépasser 80% du montant des travaux et que, par conséquent, le plan de financement sera revu en fonction de ce que propose le Fond Verts et la CCMS.

Monsieur BRIET demande si l'Etat, dans le cadre du DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ou du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), peut subventionner ce genre de travaux.

Ce à quoi, Monsieur PAIR explique que l'Etat ne souhaite pas suivre car le bâtiment est déjà loué par des services de l'Etat, en l'occurrence le PGHM, qui verse des loyers à la commune du Mont-Dore pour l'exploitation du lieu.

Monsieur BRIET demande s'il est toujours question d'une majoration des loyers par la gendarmerie en fonction des travaux effectués, principalement les travaux concernant le développement durable.

Monsieur le Maire dit qu'effectivement si le PGHM se raccorde au réseau de chaleur, le surloyer sera abondé d'autant.

Monsieur BRIET demande si la récupération des eaux de pluie a été maintenue dans le projet.

Monsieur PAIR dit qu'il y a plusieurs options, mais rappelle que les montants prévisionnels début 2026 étaient sur la phase programmation. Il affirme cependant que le montant des travaux de 875 850€ sont validés par la gendarmerie pour maintenir le PGHM Vert.

Il explique que la revalorisation des surloyers représenterait 6% sur 17 ans.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 063-216302364-20260909-26_0335-DE
en date du 10/09/2026 ; REFERENCE ACTE : 26_0335

Monsieur BRIET souhaite s'assurer que le dossier de rénovation du PGHM n'est pas fermé à d'autres subventions, Monsieur PAIR lui répond qu'il s'agit là uniquement d'une notion de timing et d'obligation concernant le montage du dossier de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhone-Alpes afin de l'étudier au plus vite.

Monsieur le Maire propose ensuite de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver cette demande de subvention.

04082026/3	Tarifs du Cinéma <i>Domaine : 7.10. Divers</i>
------------	--

Monsieur le Maire aborde ensuite le sujet des confiseries vendus au Cinéma Olympic.

Il explique que des tarifs avaient été voté, mais qu'il faut les voter de nouveau car les contenances des paquets de bonbons, M&M's et popcorn n'étaient pas mentionnés auparavant.

Confiseries	
PopCorn (100g)	2,50€
M&M's (45g)	2,00€
Bonbons « Haribo Croco » (280g)	3,00€
Bonbons « Fraises Tagada » (120g)	2,50€

Monsieur le Maire demande s'il y des questions concernant ces tarifs, et propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'approuver ces tarifs.

04082026/4	Contrôle des raccordements privés au réseau d'assainissement collectif en cas de vente immobilière <i>Domaine : 8.3. Voirie</i>
------------	---

Monsieur le Maire explique que le SIVOM a demandé à la commune du Mont-Dore et de Murat-le-Quaire de faire passer en Conseil Municipal une délibération concernant l'installation d'un diagnostic d'assainissement en cas de transaction.

La commune de la Bourboule ayant déjà délibéré dans ce sens en juillet 2026.

Il explique que cela consiste à s'assurer que les assainissements collectifs disposent bien de la séparation eaux pluviales / eaux usées.

Monsieur BRIET demande si cela peut bloquer une vente de ne pas avoir fait ce diagnostic.

Madame TRIBON lui indique que c'est seulement informatif.

Monsieur le Maire ajoute que cela permet à l'acquéreur de savoir ce qu'il achète et de savoir si ces réseaux sont séparés ou non et précise que deux personnes du SIVOM seront habilité à réaliser ce diagnostic.

Monsieur BRIET dit que la mise en place de ce diagnostic pourra peut-être permettre de remettre à jour les réseaux, d'un point de vue communal comme privé.

Monsieur le Maire confirme que la qualité des réseaux n'est pas forcément la meilleure, et qu'elle peut être vétuste par endroit.

Madame MABRU demande pour quand est prévue la délégation des réseaux d'eau potable à la Communauté de Communes.

Monsieur PAIR lui informe que les services de l'Etat ont abandonné l'idée, mais que le préfet pousse tout de même au regroupement des communes.

Monsieur le Maire ajoute que Madame la Préfète ne veut plus de commune en régie seule et souhaiterait une agence de l'eau départementale mais que cela peut être long à mettre en place.

Monsieur BRIET demande si le prix du diagnostic a été fixé, ce à quoi Monsieur le Maire lui répond que, pour le moment, il n'a pas été décidé et qu'il fallait attendre la délibération des trois communes pour avancer sur le sujet.

Il propose ensuite de passer au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'approuver la mise en place de ce contrôle des raccordements.



Décision :

Monsieur le Maire fait ensuite part d'une décision concernant la location d'un droit d'herbe sur des terrains communaux accordé au GAEC du Haut-Plateau.

Il rappelle les parcelles concernées :

- D27 : 1ha 00a 80ca
- D28 (en partie) : 1ha 36a 00ca
- D147 (en partie) : 07a 44ca

Cette location est consentie pour la période de mai à octobre 2026, moyennant la somme de 230€.

Informations :

Madame MABRU demande ensuite si un planning a été mis en place concernant les travaux de rénovation de toiture de la gare haute du Funiculaire.

Monsieur PAIR lui répond que les travaux démarrent début septembre, et que le permis concernant la gare basse devrait être déposé rapidement à la suite.

Il ajoute que c'est l'entreprise PLANET qui a eu le marché, et qu'il a été convenu que l'activité du Funiculaire puisse continuer le temps des travaux.

Monsieur PAIR ajoute que si les conditions météorologiques le permettent, les travaux de la gare haute devraient être terminés avant l'arrivée du mauvais temps. Dans le cas contraire, il dit qu'un film sera posé sur la toiture et que cela pourra tenir l'hiver en toute sécurité.

Madame MABRU demande si des fenêtres de toit sont prévus sur les plans et Monsieur BRIET demande si des barrières à neige sont prévus.

Monsieur PAIR confirme la présence de ces éléments, et rajoute que pas mal d'éléments vont être récupérés afin d'être réutilisés.

Monsieur le Maire décide ensuite de clore le Conseil Municipal si personne n'a d'autres questions, et confirme le prochain Conseil Municipal qui aura lieu le mardi 8 septembre 2026 à 20h00.

Fin de la séance 20h30.

L'élu secrétaire de séance,

M. Frédéric AMEILHAUD



M. le Maire,

Pascal MICHAUD.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 063-216302364-20260909-26_0335-DE
en date du 10/09/2026 ; REFERENCE ACTE : 26_0335